



Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique

Communiqué de l'AFASPA

Le militant djiboutien Mohamed Ahmed dit Jabha, détenu arbitrairement depuis 2010 et torturé par les bras armés (armée, sécurité et police) de l'Etat de son pays, est mort en prison le 1^{er} août 2017.

Le pouvoir autoritaire et criminel djiboutien a constamment ignoré maintes sollicitations, dont l'intervention du CICR (Comité international de la Croix Rouge), sur le cas de Mohamed Ahmed dit Jabha. Il porte la responsabilité de l'empoisonnement que Mohamed Ahmed dit Jabha a subi en prison et du refus délibéré que celui-ci puisse se soigner des séquelles des tortures qui lui ont été infligées.

La sentence d'une condamnation à 15 ans de prison prononcée par l'Etat Djiboutien le 18 juin 2017 dernier, annonçait le présent drame.

Rappelons que l'article 3 commun aux quatre conventions de Genève de 1949, qui couvre les situations de conflits armés internes, exige que toutes les personnes se trouvant aux mains de l'ennemi soient traitées avec humanité et dignité. Il interdit le meurtre, les mutilations, la torture, les traitements cruels, humiliants et dégradants, les prises d'otages et les procès inéquitables.

L'AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique) condamne fermement ce crime et en appelle au président français Emmanuel Macron et à son gouvernement d'interpeler M. Ismail Omar Guelleh et le pouvoir djiboutien à ce propos.

Bagnolet, le 2 août 2017

Jean-Paul Escoffier, président de l'AFASPA